

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Psychos à l'école et... au SNUipp

- Archives - année 2010 / 2011 - L'école - ASH (ex AIS) - RASED - Psychologues scolaires -



Date de mise en ligne : vendredi 13 octobre 2006

SNUipp-FSU 65

Au dernier congrès national à Seignosse, une crise a été ouverte au sujet de la motion concernant la psychologie scolaire ; celle-ci n'a pas été adoptée. Déficit d'information sur les revendications des psychologues du SNUipp ? Pourtant depuis la création du SNUipp, celles-ci n'ont pas évolué mais elles sont sans doute restées peu connues de l'ensemble des enseignants. Le congrès a décidé alors de tenir un conseil national technique en ce début d'année scolaire pour traiter les questions d'aide psychologique dans l'école et de place des psychologues dans l'école et dans le SNUipp.

Pour préparer le Conseil National Technique de l'AIS du 13 octobre, les textes qui suivent sont adressés à toutes les sections départementales afin que celles-ci puissent mandater clairement leurs représentants sur les questions restées en suspens depuis juin 2004.

Les psychologues à l'école d'hier à aujourd'hui C'est en 1945 que sont formés les premiers psychologues de l'école : leur introduction dans le cadre de la réforme de l'enseignement Langevin-Wallon s'inscrivait dans le projet de démocratisation et de rénovation de l'école. C'était un acte politique fort qui, malgré les demandes réitérées au fil des cinquante dernières années, n'a pas été suivi par l'acte administratif qui est la création d'un statut. Encore aujourd'hui, le diplôme de psychologie scolaire est reconnu légalement mais il reste dérogatoire, le diplôme de 3ème cycle requis pour être psychologue n'étant pas exigé pour le psychologue à l'école. Cela n'est pas sans poser problème aux personnels. Aussi depuis le début, la demande d'une identité professionnelle sans équivoque est portée par les psychologues. Le S.N.I. -PEGC, dans les années 70, en refusant cette revendication, a provoqué le départ de très nombreux psychologues syndiqués. Ceux-ci ont créé un syndicat indépendant qui a été intégré récemment dans le Syndicat National des Psychologues, non affilié à une grande fédération syndicale. Après la dissolution de la FEN, l'UNSA a créé un syndicat de psychologues(SNPsyEN).

Le SNUipp et la F.S.U., dans leur volonté de pratiquer un autre syndicalisme et de construire un outil syndical qui réponde aux besoins et aux demandes des personnels (avec l'objectif d'arriver à un saut qualitatif dans le système éducatif), a d'emblée intégré les revendications des psychologues ; celles-ci favorisent un haut niveau de formation en adéquation avec les législations française et européenne et s'inscrivent dans le projet éducatif syndical (développement du travail en équipe et du travail partenarial autour de l'enfant dans l'école, en particulier quand il est en difficulté ou en échec dans le système éducatif - cf texte suivant). C'est sur ces bases-là que le SNUipp a vu une progression importante de la syndicalisation des psychologues scolaires. Il est aujourd'hui le principal syndicat de psychologues dans son champ de syndicalisation (423 psychologues syndiqués en 2003-04).

Pourquoi une identité professionnelle pour les psychologues ?

Pourquoi l'identité d'enseignant voire d'enseignant spécialisé ne suffit-elle pas ?

Pourquoi l'identité d'enseignant voire d'enseignant spécialisé ne suffit-elle pas ?

Psychologue, c'est un métier, reconnu par la loi depuis 1985, dans lequel le rapport à l'enfant n'est plus d'ordre pédagogique avec transmission et construction de connaissances scolaires. Le psychologue utilise des outils et a des pratiques professionnelles différentes de celles qui peuvent être proposés par les enseignants.

D'autre part, la profession de psychologue est codifiée (formation universitaire spécifique, diplômes de 3ème cycle : master, DESS ou DEA + stage) ; elle fait l'objet actuellement d'harmonisation au niveau européen. Depuis 2003, la loi exige que les psychologues de tous les secteurs d'activité s'inscrivent sur des listes préfectorales afin de protéger l'utilisateur des risques de charlatanisme et de sectarisme.

Nous revendiquons pour le psychologue dans l'école le même niveau de formation que les autres psychologues exerçant dans d'autres champs professionnels. Se contenterait-on de médecins, d'infirmières ou d'assistantes sociales au rabais sous prétexte qu'ils exercent dans l'école ?

Pour être psychologue en milieu scolaire, nous demandons un recrutement interne et externe sur concours de fonction publique d'état, c'est-à-dire maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (licence +2 années pour l'obtention du DESS-Master) et ouverture d' un concours externe après le DESS de psychologie. Dans ces deux cas, nous demandons une année supplémentaire de formation professionnelle : connaissance des différentes structures (CLIS, UPI, établissements spécialisés, SEGPA, structures de soin…) et des fonctionnements (cycles, procédures d'orientation …), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction. Actuellement, le diplôme interne à l'Education Nationale, le DEPS, n'intègre que partiellement ces exigences parce que la formation théorique prend une place importante au vu du niveau de recrutement (licence de psychologie) et de la limitation de la formation à 1 an.

L'expérience d'enseignant demandée pour présenter le DEPS est jugée suffisante pour la connaissance du système éducatif. Mais cette idée est largement fautive : pense-t-on vraiment qu'un enseignant, du seul fait de sa fonction d'enseignant, connaisse bien le fonctionnement des commissions de l'Education spéciale, les enjeux des SEGPA, des CLIS et toutes les autres structures ?

Pendant longtemps, l'idée communément admise a été qu'il fallait avoir été enseignant pour devenir un bon psychologue dans l'école. Cela pose problème sur le fond : pourquoi la rencontre avec un psychologue serait-elle difficile pour un enseignant, aurait-il besoin de voir un ancien collègue avant de voir un psychologue ?

Demande -t-on au psychologue de crèche d'avoir été éducateur ou puéricultrice dans une vie professionnelle antérieure, au psychologue de la prison d'avoir été surveillant, au psychologue à l'hôpital d'avoir été médecin ou infirmier(e) ? Le premier degré de l'Education Nationale est bien le seul endroit où l'accès à la fonction de psychologue est consécutif à un autre parcours professionnel. Les conseillers d'orientation-psychologues du second degré, les psychologues de la PJJ sont recrutés par concours national.

Quant aux autres interlocuteurs du psychologue à l'école, enfants et parents, ceux-ci s'adressent à un psychologue, pas à un enseignant spécialisé. ; ils savent ce qu'ils peuvent en attendre du point de vue de la fonction et du positionnement. Leurs demandes ne sont pas uniquement centrées sur les questions scolaires et c'est en tant que psychologue qu'il faut tenter de les aider.

La situation actuelle

Elle est très inquiétante : de nombreux postes vacants (10% au moins), des départs en formation insuffisants parce que les conditions de recrutement[1] sont trop limitatives pour faire face aux besoins. Dans de nombreux départements, en particulier ceux qui sont éloignés des centres universitaires, il n'y a pas assez d'enseignants titulaires d'une licence de psychologie. Le recrutement externe permettrait de pallier le manque de personnels et assurerait le renouvellement des générations.

La pénurie des postes conduit les IA et IEN à étendre les secteurs d'intervention, au risque de sacrifier les missions de prévention et de suivi des enfants et des équipes (RASED, écoles), de rendre les psychologues de moins en moins disponibles pour un travail de qualité. Cette situation entraîne le découragement et l'insatisfaction de tous, psychologues, personnels RASED et enseignants.

La défense du service public

L'idée d'externaliser l'aide psychologique n'est pas nouvelle, les économies de postes pouvant se réaliser sans augmenter les taux d'encadrement dans les classes. Le prix à payer pour les classes populaires et moyennes sera alors élevé quand le recours au privé sera la seule possibilité pour bénéficier d'une écoute et d'une aide psychologiques. La tendance actuelle à la médicalisation accroît le risque à n'envisager la difficulté d'un enfant que sous l'angle pédagogique ou médical, de manière dichotomique. L'apport des sciences humaines, en particulier celles qui s'occupent de psychisme humain, est rejeté, à un moment où elles recueillent l'intérêt et la reconnaissance de la population.

L'existence et la reconnaissance des psychologues dans le système éducatif signent la part que le projet pour l'école réserve aux élèves en situation de handicap, en difficulté, en échec et en souffrance. La transformation de l'école, la lutte contre l'échec scolaire ne peuvent s'envisager que dans un cadre pluri-professionnel qui garantisse les missions et les compétences de chacun. Les psychologues y ont leur place, au côté des autres professionnels, avec leur apport original pour analyser, comprendre et mettre en oeuvre des dispositifs qui favorisent la réussite. Cet investissement éducatif est une des conditions de la démocratisation du système éducatif.

Des psychologues pour changer l'école

Aujourd'hui la transformation de l'école passe par l'amélioration des conditions d'enseignement (scolarisation des deux ans, baisse des effectifs…) mais… pas seulement. C'est ce que viennent de dire les personnels dans les grèves et les manifestations récentes. Partout sont mises en avant les difficultés pour intégrer les enfants handicapés, pour aider les élèves en difficultés. Dans la plupart des départements, l'accent est mis aussi sur le manque de structures et de personnels spécialisés (rééducateurs, maîtres E, psychologues,…). Les opérations de carte scolaire qui limitent leurs ambitions à l'accueil des enfants ont encore aggravé la situation en supprimant de nombreux postes.

La transformation de l'école, la lutte contre l'échec scolaire nécessitent un regard pluriel sur les difficultés, la mise en place d'équipes éducatives. On sait aujourd'hui que les causes des difficultés sont multifactorielles : sociales, familiales, psychologiques, relationnelles… Il serait vain de penser résoudre ces difficultés en se centrant sur le seul acte pédagogique et ce serait rendre l'enseignant, seul, responsable de tout. Ainsi, on supprimerait peu à peu les aides rééducatives et psychologiques.

Le " remède" ne se trouve pas seulement dans l'acte pédagogique. Ce serait le rendre tout-puissant. Il ne se trouve pas plus dans la répétition de cet acte pédagogique par les intervenants du RASED (tentation toujours présente chez certains administrateurs et parfois certains enseignants). La volonté de compréhension et de résolution des difficultés peut trouver une aide conséquente dans le travail de chacun des acteurs du RASED, chacun avec sa spécificité, sur l'articulation, entre l'activité et la subjectivité, la réalité externe et la dynamique interne du sujet, entre "l'ici et maintenant" de la situation scolaire et "l'avant et l'ailleurs" de l'histoire du sujet. On voit "l'intérêt" qu'il y a à rendre l'enseignant responsable de tout : à la fois culpabilisation et suppression de toutes les aides rééducatives et psychologiques au motif qu'elle ne relèvent plus de l'Education nationale mais par exemple de la santé publique (pathologisation des difficultés, l'enfant est un malade qu'il faut soigner !). C'est bien le libéralisme qui est à l'oeuvre dans le service public d'éducation ne nous y trompons pas. Notre revendication de travail en équipe, de regard pluriel se trouverait bien amputée si elle se limitait aux seuls enseignants et d'aléatoires intervenants extérieurs. Sans oublier que les enseignants se retrouveraient démunis et seraient rendus seuls responsables des difficultés et des échecs scolaires.

Dans ce cadre, la revendication d'un statut par les psychologues doit aussi faire partie des revendications pour changer l'école.

Nous redisons qu'il ne s'agit en rien d'une revendication strictement catégorielle mais au contraire d'une

revendication pour un service public de qualité : le droit pour toutes les familles de bénéficier dans le cadre de l'école des aides d'un psychologue qualifié.

C'est la reconnaissance d'une qualification, d'un métier, pas seulement pour les personnes qui l'exercent mais aussi pour les enfants, les parents et les enseignants.

La psychologie doit prendre toute sa place dans le système éducatif :

- Dans un projet de lutte contre l'échec, pour aider l'enfant à s'adapter à l'école et l'école à s'adapter à l'enfant ;
- Dans un projet de développement du service public, pour permettre à toutes les familles d'avoir accès, si elles le souhaitent, à l'aide psychologique ;
- Dans un projet de transformation de l'école, qui met au centre le travail en équipe et qui prend en compte la personne dans toutes ses dimensions.

Les membres de la commission nationale « psychologie scolaire »

[1] Il faut avoir été enseignant en poste pendant 3 ans minimum et avoir une licence de psychologie pour postuler à un départ en formation D.E.P.S. (Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire)